

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT

Le mardi 24 mars 2020 se tient à 11 h, une séance extraordinaire du comité administratif de la MRC. Madame le préfet, Marielle Fecteau, préside la séance. Les maires, mesdames France Bisson (via conférence téléphonique), Julie Morin (via conférence téléphonique) et messieurs Gaby Gendron (via conférence téléphonique), Jeannot Lachance (via conférence téléphonique) et Denis Lalumière (via conférence téléphonique) participent à la rencontre.

Conformément aux dispositions de l'arrêté # 2020-004 de la Ministre de la Santé et des Services sociaux du 15 mars 2020 « [CONCERNANT l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19](#) », la séance s'est tenue exceptionnellement à huis clos et les élus participent via conférence téléphonique.

À titre de secrétaire-trésorière et directrice générale de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

Monsieur Yvan Goyette, maire de la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois, est absent.

1.0

QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame le préfet constate le quorum et annonce l'ouverture de la séance.

Conformément à l'article 153 du *Code municipal du Québec*, l'avis de convocation a été notifié tel que requis par ledit Code, aux membres qui ne sont pas présents.

2.0

ORDRE DU JOUR

Il est demandé d'ajouter au point 3.0 Varia les points suivants :

- Cellule économique
- Séances huis clos
- Communications aux municipalités

C.A. 2020-41

ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour ci-dessous soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT
COMITÉ ADMINISTRATIF
ORDRE DU JOUR DU 24 MARS 2020

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ORDRE DU JOUR
3. MESURES DE LA MRC DU GRANIT – COVID-19 (SERVICES)
4. PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS

5. BÂTIMENT (microréseau)
6. FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI)
7. VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES
8. SÉANCES DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET CONSEIL DES MAIRES D'AVRIL
9. VARIA
10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3.0

MESURES DE LA MRC DU GRANIT – COVID-19 (SERVICES)

Je rappelle aux maires les nouvelles mesures annoncées hier par le gouvernement. Dans ce contexte, le bâtiment de la MRC sera dorénavant fermé au public et une évaluation des services qui demeureront versus ceux qui feront du chômage sera faite. J'explique aux maires les services essentiels qui assureront le service, mais de manière différente.

C.A. 2020-42

MAINTIEN DE CERTAINS SERVICES ET DE LA RÉCEPTION DES APPELS DE LA MRC DU GRANIT – MESURES DE LA COVID-19

ATTENDU la pandémie de coronavirus (Covid-19);

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a annoncé différentes mesures visant à réduire les risques de propagation, dont la fermeture de certains services jugés non essentiels;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le Comité administratif de la MRC du Granit procède à la fermeture des bureaux de la MRC du Granit pour accès de manière physique aux locaux par les citoyens.

QUE le Comité administratif de la MRC du Granit maintienne le service de réception de la MRC de manière téléphonique ainsi que les services jugés essentiels par la direction régionale de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.0

PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS

C.A. 2020-43

ADHÉSION AU PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS

ATTENDU le contexte de la pandémie de la Covid-19;

ATTENDU QUE l'assureur de la MRC propose un Programme d'aide aux employés qui vise à soutenir les employés via une ligne téléphonique pour de l'aide psychologique et différents services;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit autorise l'adhésion au Programme d'aide aux employés pour une durée d'un an pour un coût de 1 000 \$.

QUE ce montant soit pris à même les sommes disponibles au budget de ressources humaines de chacun des services.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.0

BÂTIMENT (microréseau)

J'informe les maires que la MRC a reçu les plans pour l'installation des panneaux du microréseau et que le démarrage des travaux est prévu dans la semaine du 20 avril prochain.

6.0

FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI)

J'informe les maires que considérant les circonstances de fermeture d'entreprises à cause de la Covid-19 que le gouvernement a autorisé un moratoire de 3 mois sur tous les dossiers FLI. J'ajoute que si toutefois le moratoire devait se prolonger, une résolution devra être adoptée en ce sens.

7.0

VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

J'informe les maires que la procédure de la vente pour non-paiement de taxes est débutée et n'ayant reçu aucune directive du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation à ce sujet en lien avec les mesures de la Covid-19, la MRC procédera comme prévu à moins d'indications contraires.

8.0

SÉANCES DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET CONSEIL DES MAIRES D'AVRIL

Il est convenu que les membres du comité administratif décideront, lors de la séance du 8 avril, s'il y aura séance du conseil des maires en avril. De plus, il est entendu que la séance du comité administratif se tiendra via conférence web/téléphonique pour tous.

9.0

VARIA

Cellule économique

Madame Julie Morin questionne en quoi consiste la cellule économique qui a été formée et désire connaître l'implication de la MRC ainsi que les mesures du comité. Madame le préfet fait un portrait de la cellule.

Séance huis clos

C.A. 2020-44

SÉANCE HUIS CLOS

ATTENDU QUE l'arrêté # 2020-004 de la Ministre de la Santé et des Services sociaux du 15 mars 2020 « CONCERNANT l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 » permet entre autres aux municipalités et MRC de tenir leurs séances à huis clos;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit entérine le fait que les séances du comité administratif et du conseil des maires du mois d'avril se tiennent à huis clos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Communications aux municipalités

Les maires échangent sur ce qui se fait dans leur municipalité au niveau des mesures annoncées soit : mises à pied d'employés municipaux, citoyens vulnérables, fermeture des bureaux, etc.

10.0

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

C.A. 2020-45

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance du comité administratif du 24 mars 2020 soit levée, il est 12 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marielle Fecteau
Préfet

Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus non affectés, pour les dépenses votées à la séance du comité administratif de ce 24 mars 2020 et ce, pour la résolution C.A. 2020-43.

Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale